

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'activité 2022

Jeudi 20 avril 2023

La séance est ouverte à 15 h 00 par le Président Christian FABRE. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur CAVOLI, 1^{er} Adjoint au Maire, lui-même excusé pour son retard.

Le Président déplore le peu de participants à cette Assemblée Générale, toutefois le quorum est atteint.

Il remercie les adhérents de leur présence, et poursuit en présentant Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert-comptable, Mme HENNOQUE, Commissaire aux comptes, M. CAVOLI, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme SEVELLEC, Trésorière, Mme VILATTE secrétaire Adjointe, et M. TARISSAN, Trésorier Adjoint.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur CAVOLI qui félicite l'investissement des agents de la ville et remercie l'ensemble du personnel présent à la séance.

La parole est ensuite donnée à Michel TARISSAN pour lecture du rapport moral.

Rapport moral

Voici en quelques mots le travail effectué par le bureau l'année dernière.

Nous avons traité 412 dossiers au lieu d'environ 322, toutes prestations confondues, pour une somme de 30 204 €.

Les billetteries Nous observons une hausse des ventes de pratiquement toutes les billetteries adulte et enfant. Waligator a eu 5 fois plus de visiteurs en 2022. Le montant de la dépense totale, hors cinéma s'élève à 7 720 €.

Le cinéma Grand écran est en augmentation sans avoir atteint son niveau d'avant Covid, avec 1022 places vendues contre 645 en 2021. La dépense pour le cinéma s'élève à 6 800 €.

Sortie sportive. 1 Seul collègue a participé à la sortie sportive à la neige. Nous avons acheté des tee-shirts floqués à Intersport pour les participants au cross des collectivités. Nous avons également pris en charge les inscriptions à la course des 10 kms d'Arcachon.

La dépense du COS s'est élevée à 1 034 €.

La vente des **chèques déjeuners** est en hausse, avec 56 072, chèques commandés, contre 52 663 en 2021, pour une dépense totale de 225 418 €.

"Prêt de véhicules et de matériel". Cette prestation est toujours appréciée, 68 agents en ont bénéficié, pour un montant total de 10 096 €

Aide exceptionnelle 5 agents en difficultés passagères ont bénéficié d'une aide remboursable après accord du Conseil d'Administration (pour un montant total de 3 014 €). 6 adhérents ont, quant à eux, bénéficié de l'allocation « **Aide aux parents d'enfant handicapé** ». (Pour un montant de 3 500€). Ces deux prestations sont attribuées en concertation avec notre collègue Isabelle COCQUERELLE, Assistante Sociale.

Soirée du 21 octobre nous avons organisé le 21 octobre une soirée festive à laquelle vous avez adhéré. Nous n'avons eu que de bons retours et avons entendu votre envie de réitérer une telle soirée.

L'arbre de Noël Nous avons organisé un après-midi, au Palais des Congrès, pour les enfants, avec un spectacle. Celui-ci a été une grande réussite. Les enfants présents ont pu s'amuser et se dépenser sur les structures gonflables que nous avons louées. Ils ont également pu déguster du pop-corn et étancher leur soif.

Le Loto a eu lieu, au Palais des Congrès, le Tir au Vol n'étant pas disponible. À la fin de celui-ci le tirage au sort a désigné les gagnantes des chèques voyages : Mmes Sylvie PEREZ et Virginie VILATTE. Vos retours ont été très positifs.

L'agenda 2023 vous a été distribué, le traditionnel stylo a eu un peu de retard. Nous avons commandé 200 agendas de format poche ainsi qu'une centaine de calendriers. Ceux-ci n'ont pas remporté le franc succès habituel. C'est pourquoi,

l'an prochain nous reverrons à la baisse les quantités commandées pour ces deux produits. Remercions Julien Bouchet et Éric Julien qui démarchent les publicités auprès des commerçants.

Enfin, et comme chaque année, nous remercions la Municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte ainsi que les bénévoles toujours présents à nos côtés.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Compte rendu financier

Le Président donne la parole à Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert comptable. Ce dernier rappelle le contexte de son intervention et présente le bilan financier à l'aide d'une présentation projetée sur grand écran afin de faciliter la bonne compréhension de tous et toutes. Après quoi, Mme HENNOQUE, commissaire aux comptes, lit le rapport général financier et certifie les comptes sans réserve.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Christian FABRE, Président, donne la parole à Sylvie SEVELLEC, Trésorière, celle-ci propose au vote l'affectation en report du résultat.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Orientation sociale

Virginie VILATTE, Secrétaire adjointe, prend la parole pour l'orientation sociale de l'année 2023.

Tout d'abord, et en raison de la situation sanitaire dû à la pandémie de Coronavirus, les deux dernières années ne nous ont pas permis d'organiser tout ce que nous voulions.

A propos des **BILLETTERIES**. Elles continuent à fonctionner comme les autres années. La piscine fait son retour avec des entrées valable pour les trois bassins (Arcachon, La Teste et Gujan.) L'entrée adulte est à 4€ et l'entrée enfant à 3€.

Nous vous rappelons que le règlement s'effectue **uniquement par chèque**. La validité des billets est reconduite pour la plupart d'entre elles. Toutefois, les billets non utilisés ne sont ni échangés, ni remboursés. Nous vous conseillons de venir chercher vos billets au bureau du COS afin d'éviter toute réclamation en cas de perte, et bien sûr pendant les permanences prévues à cet effet.

SORTIE SPORTIVE : un séjour à la neige a déjà eu lieu en février. Celui-ci ne sera pas reconduit, en effet un seul adhérent y participe. Nous préférons reporter cette somme sur une sortie avec plus de participants. Vous pouvez, si vous avez des idées, nous présenter vos projets.

GALETTE : l'organisation de la galette des Rois a eu lieu le 12 janvier au Tir au Vol. Elle a été une réussite, elle sera reconduite.

ÉVÈNEMENTS : nous projetons l'organisation d'évènements dans l'année. Un tournoi de pétanque le 1^{er} juillet au Parc Mauresque, en collaboration avec l'Association Arcachon Boules dont le Président n'est autre que notre collègue Michel DARCOS ; la soirée conviviale au Tir au vol le 6 octobre 2023 ; et nous attendons vos diverses idées.

Cette année, **LE LOTO** est programmé le 2 décembre au Tir au Vol et **L'ARBRE DE Noël** consacré aux enfants aura lieu le 16 décembre au Palais des Congrès, avec les maquilleuses à l'accueil, un spectacle et la distribution des cadeaux dans l'auditorium, pour finir dans la salle des Ambassadeurs où les attendra une aire de jeux, structure gonflable, stand à pop-corn et un bar.

CHEQUES DEJEUNER COMMANDE ET DISTRIBUTION. Nous rappelons qu'il est important que vous respectiez le délai de commande des chèques-déjeuner. Votre commande doit être passée **avant** le **15** de chaque mois. Michel TARISSAN est gestionnaire des Chèques déjeuner. Les commandes doivent être lisibles et correctement remplies pour en faciliter l'enregistrement. Un imprimé a été transmis dans chaque service. Il est à compléter en

indiquant le nom des agents par ordre alphabétique. Il a pour fonction d'autoriser une personne du service à récupérer les carnets des agents qui l'auront signé. Toute feuille de commande qui ne serait pas correctement remplie, et tout chèque sans feuille de commande ne seront pas traités.

Leur distribution se fait le premier lundi de chaque mois de 8h30 à midi au bureau du COS et l'après-midi de 14h à 15h au Rez-de-Chaussée du Centre Administratif.

Vous avez droit à un maximum de 11 commandes par an quel que soit le nombre de chèques que vous commandez.

Pour les paiements en espèces, nous vous rappelons qu'il est interdit de les déposer dans la boîte aux lettres. Vous devez OBLIGATOIREMENT les apporter au bureau du COS, aux heures de permanence. Le COS ne sera pas responsable en cas de perte d'espèces.

L'orientation sociale 2023 est approuvée à l'unanimité.

Budget prévisionnel

Monsieur SALAS-GORDO, reprend la parole pour donner lecture du budget prévisionnel 2023.

Il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Président reprend la parole pour mettre au vote l'augmentation des tarifs prestations de 1%.

Elle est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

Un adhérent demande s'il est envisageable de créer une participation au club sportifs pour les adultes.

Le Président lui explique la nécessité d'étudier budgétairement sa demande.

Un autre adhérent demande la mise en place d'une prestation « transport scolaire », il faut également étudier le budget nécessaire.

Un autre relève l'augmentation du tarif de l'adhésion et exprime son mécontentement du passage de 1 € à 5 €. Le Président lui rappelle que cette décision a été validée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale précédente.

Enfin, il est demandé par une adhérente la possibilité d'obtenir une aide au stationnement. Ce sujet-là a déjà été soulevé et ne peut être solutionné par le COS.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les adhérents présents.

La séance est levée à 16 H.

P/Le Conseil d'Administration

Christian FABRE

Président

